



PRÉFET
DE L'AVEYRON

Liberté
Égalité
Fraternité

Commune de Saint-André-de-Najac

dossier n° DP 012 210 21 U2001

date de dépôt : 18 janvier 2021

demandeur : Monsieur SENNES Guillaume

pour : Création d'une piscine enterrée de 8m x 4m
x 1.5m à 1.75m profondeur

+ local technique enterré

adresse terrain : Pradines,
à Saint-André-de-Najac (12270)

parcelle : E133

Direction Départementale des Territoires de l'Aveyron

Affaire suivie par :

Nathalie PEROU

05 81 19 62 30

**CERTIFICAT DE DECISION DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION
PREALABLE
délivré par le Maire au nom de l'État**

Le maire de la commune de Saint-André-de-Najac certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de SENNES Guillaume enregistrée sous le numéro **DP 012 210 21 U2001** pour le projet ci-dessus référencé avant le **01/03/2021**.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

Fait à Saint-André-de-Najac, le 01/03/2021

Le maire,

